

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 mai 2016, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Louis R. Joyal	Yamaska
Diane Leduc	Sainte-Anne-de-Sorel (représentante désignée)
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella (représentant désigné)
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

2016-05-176 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-177 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 29 MARS 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC adopte le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 29 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-178 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE DU 10 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 10 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-179 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2016 et totalisant 361 692,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-180 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 2 apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2016 et totalisant 32 023,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2016-05-181 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 3 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc
Appuyée par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 3 apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2016-05-182 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2016 et totalisant 30 255,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

2016-05-183 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de mai 2016 et totalisant 7 588,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Préfet Gilles Salvas mentionne sa participation à la dernière réunion de l'Office de tourisme. Il précise que l'Office agit à titre de mandataire dans l'organisation de la fête au centre-ville de Sorel-Tracy en juillet prochain et qu'à ce titre l'organisme est de plus en plus sollicité.

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE CAUTIONNEMENT RELATIF À L'USINE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'un projet de règlement autorisant la création d'une réserve financière pour le cautionnement relatif à l'usine de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

La directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, M^{me} Josée Bergeron, présente aux membres du Conseil les résultats financiers de la MRC de l'année 2015. Par la suite, elle dépose aux membres le rapport financier consolidé au 31 décembre 2015.

En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le document intitulé « Présentation des résultats financiers 2015 ». est remis aux membres : La version électronique de ce document sera mise en ligne sur le site web de la MRC d'ici le 13 mai prochain.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

2016-05-184

AUTORISATION CONCERNANT LE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉCONTAMINATION DU SITE DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT qu'une caractérisation environnementale du site de l'écocentre régional a été réalisée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette caractérisation, des travaux de décontamination se sont avérés nécessaires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des pourparlers en vue du règlement du dossier de SDD-Conporec, il avait été convenu que la MRC assumerait les frais de décontamination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement de la facture de Gersol Construction inc. relative aux travaux de décontamination réalisés au site de l'écocentre régional au montant de 13 939,55 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-185

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE DÉCRÉTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-03-120, octroyait au Groupe-Conseil Génipur inc. un contrat de services professionnels pour la réalisation des travaux dans les cours d'eau suivants :

- C1514 - Ruisseau Raimbault, Principal et Branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
- C1601 - Décharge des Douze (Saint-Gérard-Majella);
- C1602 - Cours d'eau Pélissier, Principal et Branche 2 (Yamaska);
- C1603 - Cours d'eau Proulx-Salvas, Principal et Branche 1 (Saint-Gérard-Majella);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres permettant aux entrepreneurs de soumissionner sur l'un ou sur l'ensemble des projets d'entretien de cours d'eau suivants :
 - o C1514 - Ruisseau Raimbault, Principal et Branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
 - o C1601 - Décharge des Douze (Saint-Gérard-Majella);
 - o C1602 - Cours d'eau Pélissier, Principal et Branche 2 (Yamaska);
 - o C1603 - Cours d'eau Proulx-Salvas, Principal et Branche 1 (Saint-Gérard-Majella);
- adopte l'estimation contenue au mémo de la greffière daté du 11 mai 2016;
- décrète lesdits travaux d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

2016-05-186

CONTRIBUTION EN NATURE DE LA MRC DANS LE CADRE D'UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES (FNCMH)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-03-121 par laquelle la MRC acceptait certaines recommandations émanant du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME) et identifiait, dans le cadre d'une demande présentée au Fonds national de conservation de milieux humides, le projet de création d'un milieu humide proposé par le Camping Le Québécois de Massueville;

CONSIDÉRANT que le promoteur de ce projet résume son projet comme suit :

- Détourner une partie des eaux du bassin versant du ruisseau des Soeurs;
- Créer et alimenter en eau un milieu humide;
- Régulariser le débit en aval du ruisseau des Soeurs;
- Diminuer les problèmes d'érosion et de régression de fond observés depuis plusieurs années;
- Augmenter la biodiversité et mettre en valeur les milieux humides;

CONSIDÉRANT que la présentation de ce projet s'inscrit dans les recommandations du comité directeur du RAME;

CONSIDÉRANT que le promoteur a, depuis l'adoption de la résolution numéro 2016-03-121, élaboré une version préliminaire du formulaire de présentation de son projet;

CONSIDÉRANT que les études approfondies liées à la réalisation de ce projet pourraient confirmer des effets bénéfiques sur l'érosion des berges observée plus en aval le long du ruisseau des Sœurs ainsi que la régression du fonds de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les propriétaires en amont du projet seront rencontrés lorsque les études prévues (ingénierie hydrique et inventaires fauniques) seront complétées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser et d'appuyer le dépôt de ce projet auprès de la RAME et de l'OBV Yamaska qui présentera ce projet avec d'autres projets dans le cadre d'une demande globale d'aide financière pour la réalisation de travaux dans plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC désire collaborer avec le promoteur;

CONSIDÉRANT que cette collaboration implique le travail de certains membres du personnel de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette collaboration est d'une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise et appuie le dépôt du projet du Camping Le Québécois de Massueville au comité directeur du RAME de l'OBV Yamaska;
- confirme la contribution en nature de la MRC à la collaboration de ce projet, laquelle représente environ 7 000 \$ / année.

M^{me} Libert demande le vote :

POUR : 7 voix

CONTRE : 2 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 78 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1125-2015).

M^{me} Libert et M. Joyal demandent que leur dissidence soit enregistrée au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-187

ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION CONCERNANT L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)

CONSIDÉRANT les mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC est prévue en mai 2017 (bac brun);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de concevoir une stratégie et un plan de communication visant à favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT les documents présentés en ce sens par la coordonnatrice aux communications et le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles lors d'une récente réunion du comité général de travail;

CONSIDÉRANT que des rapports périodiques devront être remis aux membres du Conseil afin d'évaluer les besoins réels selon l'avancement de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie le mandat octroyé à la firme Nobilis communications au montant de 22 995 \$ (taxes incluses) pour l'élaboration du plan stratégique de communication lié à l'implantation de la collecte des matières organiques;
- accepte le plan de communication proposé ainsi que le budget maximal requis pour sa réalisation (échelonné sur deux années financières), représentant une somme de 203 000 \$ qui sera prélevée à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-188 **PACTE RURAL - APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE**

Les membres prennent connaissance de la demande de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella datée du 27 avril 2016 concernant la modification d'un projet ayant fait l'objet d'une entente avec la MRC dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2015-2016 (résolution numéro 2016-03-124).

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant sa demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5;

CONSIDÉRANT que le projet visé par cette demande consiste à démolir l'église du village pour la remplacer par un centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT que ce projet a été jugé prioritaire par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par la Municipalité et approuvé par la MRC dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2015-2016 visait l'aménagement d'une patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que la modification demandée permettrait à la Municipalité d'aménager un nouveau centre de services municipaux plutôt qu'une patinoire extérieure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- approuve la modification demandée par la Municipalité de Saint-Gérard-Majella afin que l'enveloppe dédiée au projet d'implantation d'une patinoire extérieure (37 647 \$ prélevés de l'enveloppe locale de Saint-Gérard-Majella dans le cadre du Pacte rural) soit maintenant dédiée au projet d'aménagement du centre de services municipaux;

- autorise à cette fin le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, une nouvelle entente avec le promoteur en remplacement de l'entente relative au projet d'implantation d'une patinoire extérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-189

ADOPTION DU CADRE DE GESTION DU VOLET RURALITÉ DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Les membres du Conseil prennent connaissance du cadre de gestion du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT).

CONSIDÉRANT le contenu de ce cadre de gestion;

CONSIDÉRANT que la MRC a décidé de réserver un montant de 290 791 \$ au volet ruralité pour l'année financière 2016;

CONSIDÉRANT que cette somme sera répartie comme suit :

- 1 % pour des activités d'animation, de mobilisation et de formation;
- 24 % pour des projets d'envergure régionale;
- 75 % pour des projets dans les municipalités rurales, soit :
 - 80 % à parts égales entre les municipalités rurales constituant un montant de base;
 - 20 % sur la base de la population des municipalités rurales (selon le dernier décret de population publié dans la Gazette officielle du gouvernement du Québec);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Appuyée par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le cadre de gestion du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT);
- accepte que l'enveloppe pour l'année 2016 soit répartie de la façon suivante :

○ Activités d'animation, de mobilisation et de formation :	2 908 \$
○ Projets d'envergure régionale :	69 790 \$
○ Solde à partager entre les dix (10) municipalités rurales :	218 093 \$
- Municipalité de Massueville :	18 968 \$
- Municipalité de Saint-Aimé :	18 944 \$
- Municipalité de Saint-David :	19 916 \$
- Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :	25 469 \$
- Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :	24 935 \$
- Municipalité de Saint-Gérard-Majella :	18 248 \$
- Municipalité de Saint-Robert :	22 859 \$
- Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :	24 041 \$
- Municipalité de Yamaska :	22 208 \$
- Ville de Saint-Ours :	22 505 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les membres du Conseil sont informés que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, compte tenu de ses intérêts dans le dossier du parc éolien, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

2016-05-190 **PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL - ÉMISSION DES PARTS POUR LES AVANCES EN 2015**

CONSIDÉRANT que la MRC est commanditaire de Parc éolien Pierre-De Saurel, société en commandite (Parc);

CONSIDÉRANT que la MRC a consenti des avances en faveur de Parc;

CONSIDÉRANT que ces avances représentent une partie de l'équité requise pour la construction et la mise en service du parc éolien;

CONSIDÉRANT que la MRC a avancé la somme de 6 683 033 \$ à Parc;

CONSIDÉRANT que, conformément à la convention de la société en commandite, la MRC souscrit à 6 683 033 parts du capital de la société en commandite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC souscrive irrévocablement à un total de 6 683 033 parts du capital de la SEC pour une contrepartie totale de 6 683 033 \$ en date du 31 décembre 2015 et autorise le préfet à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2016-05-191 **CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE 2015-2016 POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE (ROUTE VERTE)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a mis en place une aide financière compensatoire pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le tronçon de 12 kilomètres (8,974 km portion MRC et 3,026 km portion urbaine) de la piste cyclable La Sauvagine est reconnu et homologué Route verte par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT l'avis du MTMDET en date du 31 mars 2016 confirmant l'octroi d'une subvention pour le maintien des actifs de 10,95 kilomètres de la Route verte;

CONSIDÉRANT le rapport des dépenses admissibles du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 produit par le directeur général de la MRC afin de confirmer les coûts relatifs au maintien de la Route verte;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport intitulé « Dépenses admissibles du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 – Entretien de la piste cyclable La Sauvagine (portion de la Route verte numéro 3) – Programme d'aide pour le maintien des actifs de la Route verte » et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-192

RATIFICATION CONCERNANT LA GESTION DES SOMMES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET GAGNANT DANS LE CADRE DU CONCOURS DE DESIGN RURAL

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2015-08-205, autorisait le lancement du concours de design rural;

CONSIDÉRANT que le projet « Les Gardiens » présenté par la coopérative Le Comité a été retenu par les membres du jury;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités ont décidé de se retirer du projet en cours de route, alors que d'autres ont décidé d'y adhérer;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation de ce projet, la MRC forme un partenariat avec le comité de développement touristique et culturel Saint-Aimé-Massueville, les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Sorel-Tracy et Yamaska, l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy et le CLD de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie le contrat conclu entre Le Comité et le partenariat pour la réalisation du projet « Les Gardiens »;
- nomme la coordonnatrice à la politique culturelle pour agir à titre de représentante officielle du partenariat;
- confirme la participation de la MRC à titre de fiduciaire pour le partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-193

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA GESTION DU SITE « TOQUÉ DE CULTURE »

CONSIDÉRANT le lancement du nouveau site web « Toqué de culture » le 28 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que ce nouveau site web constitue la référence pour tout ce qui touche de près ou de loin la culture dans notre région;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit aussi d'un répertoire culturel et d'un outil de travail pour tous les artistes et les organismes culturels du milieu;

CONSIDÉRANT que ce site web se veut également un outil de diffusion et de promotion pour les activités offertes dans la région;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est nécessaire afin d'assurer la gestion courante de ce site;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC mandate Mme Jessica Brousseau pour la gestion du site « Toqué de culture » au coût de 5 000 \$ (taxes non applicables), et ce, jusqu'au 31 décembre 2016 ou jusqu'à ce qu'un maximum de 200 heures aura été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-194 **CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES**

CONSIDÉRANT que le comité de suivi budgétaire a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière et des demandes de commandite qui ont été transmises à la MRC au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise par les membres de ce comité à la suite de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accorde, conformément à la recommandation du comité de suivi budgétaire :

- 2 000 \$ au Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel (RSAPS) pour le projet « L'eau, élément de rassemblement » qui sera réalisé dans le cadre des fêtes du 375^e anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy;
- 300 \$ à l'École secondaire Fernand-Lefebvre pour la 2^e édition de « Sorel en spectacle » qui a eu lieu le 6 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-195 **PARTICIPATION DE LA MRC À LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE AFIN DE MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU RÉSEAU CYCLABLE**

CONSIDÉRANT que Réseau Vert et Tourisme Montérégie proposent aux Municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie de réaliser une démarche afin de maximiser les retombées économiques du réseau cyclable du territoire;

CONSIDÉRANT que Réseau Vert et Tourisme Montérégie assumeront l'animation de la démarche, l'analyse des résultats ainsi que l'élaboration du Plan de positionnement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte de s'associer à cette démarche et délègue M^{me} Hélène Paris pour suivre le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-196 **CONFIRMATION DE LA TENUE DU FORUM RÉGIONAL SUR LE PDZA**

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a comme objectif d'appuyer le développement agricole et agroalimentaire sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le PDZA comprend un portrait de l'agriculture, un diagnostic, une vision et un plan d'action;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du PDZA a débuté en octobre dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC est maintenant à l'étape de proposer la vision d'avenir et d'établir le plan d'action;

CONSIDÉRANT que les choix qui seront faits à cette étape seront déterminants et qu'ils doivent reposer sur les visions et les réalités du milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC et le comité technique du PDZA désirent tenir un forum régional d'échanges sur la vision et le plan d'action du PDZA;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de créer une commission de consultation temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc
Appuyée par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- confirme la tenue du Forum régional sur l'avenir agricole et agroalimentaire dans le cadre de l'élaboration du PDZA le 2 juin 2016, et ce, en deux (2) séances : une à 13 h 30 et l'autre à 20 h, toutes deux à la salle municipale de Saint-Robert;
- nomme les conseillers régionaux ci-dessous à titre de membres de la commission de consultation temporaire dans le cadre de l'élaboration du PDZA :
 1. M. Gilles Salvas, préfet (Saint-Robert);
 2. M. Louis R. Joyal (Yamaska);
 3. M^{me} Maria Libert (Saint-Aimé);
 4. M. Denis Marion (Massueville);
 5. M. Michel Blanchard (Saint-David).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-197 **APPUI AU BIOPHARE AFIN QU'IL PUISSE BÉNÉFICIER DU PROGRAMME D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS MUSÉALES**

CONSIDÉRANT qu'en 2001 le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a établi une structure de financement des musées :

- Musées d'État (entièrement financés);
- Musées reconnus et soutenus (financés en partie pour le fonctionnement);
- Musées reconnus (admissibles à du financement de manière ponctuelle);
- Autres musées;

CONSIDÉRANT que le Biophare est actuellement classé dans la catégorie des musées reconnus;

CONSIDÉRANT que ce classement ne permet pas au Biophare d'obtenir, de façon récurrente, du financement pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le Biophare obtient, non sans difficulté, du financement ponctuel selon les projets qu'il réalise;

CONSIDÉRANT que, pour la réalisation de ces différents projets, l'embauche de personnel qualifié est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le caractère ponctuel du financement du MCC oblige souvent le Biophare à se départir de ressources qualifiées à la fin des projets;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens les efforts de développement d'expertises dans la région sont toujours à recommencer;

CONSIDÉRANT que le soutien accru du MCC permettrait la rétention de ressources qualifiées sur le territoire de la MRC, et particulièrement dans la seule institution muséale de la région de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le Biophare dans le développement culturel régional par la réalisation de ces différentes expositions, mais également par l'organisation d'activités s'adressant autant aux jeunes de niveau scolaire qu'aux aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît dans sa Politique de gestion des équipements, services et activités à caractère supralocal diverses interventions municipales à vocation culturelle (entre autres le Biophare) et qu'elle apporte ainsi un support financier à la culture;

CONSIDÉRANT qu'un des principes directeurs de la Politique culturelle de la MRC se lit comme suit : « La culture est, dans une logique de développement durable, un levier d'essor économique et social »;

CONSIDÉRANT que la MRC a identifié, à l'intérieur de l'axe d'intervention « Mise en valeur et conservation du patrimoine », l'objectif suivant : « Soutenir davantage les organismes qui œuvrent dans le domaine du patrimoine tout en encourageant les liens entre les intervenants » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de soutenir le Biophare dans sa recherche de financement récurrent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- appuie le Biophare dans ses démarches auprès du MCC;
- demande au ministre de la Culture et des Communications de reconnaître et de soutenir financièrement le Biophare, et ce, de façon récurrente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-198 **AUTORISATION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION TEMPORAIRE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC**

CONSIDÉRANT les problèmes avec le système de géothermie;

CONSIDÉRANT l'aggravation de ces problèmes au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que l'arrêt de ce système a causé la perte de la climatisation;

CONSIDÉRANT que diverses options ont été analysées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise l'installation d'une climatisation temporaire sur une remorque pour la période de juin à août au coût de 3 000 \$/mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-199 **PROCLAMATION DE LA « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »**

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue de l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) concernant la proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » le 17 mai 2016.

CONSIDÉRANT la levée du drapeau arc-en-ciel le 10 mai dernier, et ce, jusqu'au 17 mai prochain;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-200 **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT que l'employé 22-0001 fut embauché au sein de la MRC à compter de l'année 2009 à titre de coordonnateur à la sécurité incendie et civile ;

CONSIDÉRANT que l'employé fut nommé directeur du service de prévention incendie d'une des municipalités de la MRC le ou vers le 1^{er} février 2016, avec entrée effective en fonction le ou vers le 4 avril suivant ;

CONSIDÉRANT que l'employé et la MRC en sont venus à une entente eu égard à la situation pouvant être engendrée quant à l'accomplissement des fonctions ci-haut mentionnées au sein de la MRC et au sein de la municipalité concernée, de telle sorte que l'employé a avisé la MRC de sa démission, laquelle est effective à compter du 12 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC accepte ainsi la démission de cet employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente administrative et à assurer le suivi des modalités de cette entente concernant notamment le versement des sommes dues à l'employé 22-0001 telles que vacances, paies et compensation de départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-201 **RATIFICATION D'UN MANDAT À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mandat confié à la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau dans le cadre d'un dossier en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC confirme le mandat de la firme Dufresne Hébert Comeau, représentée par M^e Pierre Hébert, concernant un dossier en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-202 **AUTORISATION D'ENCLANCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR POURVOIR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur de l'aménagement;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à l'embauche d'une ressource en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu d'enclencher la démarche d'embauche pour pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la démarche d'embauche pour pouvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice en aménagement du territoire;
- le prélèvement des sommes nécessaires à cette démarche à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2016-05-203 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À DEUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la MRC au Réseau québécois de Villes et village en santé est à renouveler;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la MRC à Loisir et Sport Montérégie est également à renouveler;

CONSIDÉRANT que la MRC désire renouveler son adhésion à ces organismes;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le renouvellement de son adhésion :

- au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2016-2017 au montant de 100 \$;
- à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2016-2017 au montant de 246,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-05-204 CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2016-05-205 CLASSEMENT DES INVITATIONS

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS;

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2016-05-206 **LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc

Que la séance soit levée à 21 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDIT

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy, le 11 mai 2016.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière